Déploiement des IRVE

Pour développer la mobilité propre sur le de territoire de l'Oise, le SE60 a mis en place depuis 2017 un service public de la recharge pour

Véhicules électriques

appelé Mouv'Oise, un réseau qui compte 115 bornes. Courant février le réseau comptera 4 nouvelles bornes.

Une borne Mouv'Oise tous les 20 km

Avec plus de 200 prises à des distances inférieures à 20 km entre elles, les quelques 3000 utilisateurs réguliers et futurs usagers peuvent compter sur un réseau fiable, simple d'utilisation et incitatif. Implantées à proximité des secteurs stratégiques et économiques des collectivités, les bornes Mouv'Oise sont un atout supplémentaire pour l'attraction et la vie de votre collectivité. Les nombreuses implantations permettent un équilibre urbain/rural et offre un service accessible de tous. C'est aussi une action forte pour contribuer à la transition énergétique.

Itinérance de la charge

Que ce soit pour les collectivités, les entreprises ou les particuliers, le service Mouv'Oise permet des déplacements en toute sérénité et des recharges accessible 24/24 7/7.

Le réseau est en permanence supervisé, communicant et interopérable avec les autres territoires et pays de l'Union Européenne.

En 2019, le service Mouv'Oise comptait près 92 charges par jour sur les bornes de son réseau soit près de 3 millions de km parcourus en bas carbone sur l'année.

Comme initialement prévu, la charge est payante pour l'usager depuis le 1er janvier 2020. Cette année, si particulière, enregistre 55 charges par jour et comptabilise près de 2 millions de km parcourus.

L'offre de service du SE60

Sur demande écrite de la collectivité, le chargé de projet

Infrastructure de Recharge pour Véhicule Electrique

prendra rendez-vous sur place pour échanger et élaborer un cahier des charges du projet.

A partir d'une étude précise et concertée sur la faisabilité, une évaluation financière sera réalisée pour la collectivité.

Le SE60 assure l'ensemble de la vie du suivi de l'ensemble des étapes de la pose de la borne et se charge de l'entretien et du fonctionnement.

Grace à Mouv'Oise, le SE60 offre la possibilité aux collectivités désireuses de participer aux mutations technologiques et environnementales de proposer ce service public de la mobilité.

Fort de son expérience dans les travaux et les réseaux, le SE60 dispose de prestataires compétents, des prix compétitifs et d'une logistique intégrant tous les acteurs incontournables dans ce domaine innovant.

Le SE60 peut également proposer aux collectivités des bornes réservées à l'usage de leur flotte automobile.

- Modalités administratives
- Modalités financières
- Calendrier d'instruction

Pour envisager la pose d'une borne sur votre territoire, la collectivité devra transférer sa compétence mobilité propre et signer une convention fixant les conditions administratives, techniques et financières pour une durée de 5 années.

Sur la partie investissement :

Pour une borne dite accélérée (18kVA) : le cout d'une borne

Infrastructure de Recharge pour Véhicule Electrique

fournie, posée est de l'ordre de 12 000 euros HT, le SE60 finance à hauteur de 25 % et récupère la part de TVA.

La contribution restant à charge de la collectivité dépend des aides financières allouées par d'autres organismes.

Sur la partie fonctionnement :

Le SE60 assure les dépenses liées à la maintenance, l'entretien et la supervision.

Une contribution forfaitaire de 1250 eurosTTC /an /borne est demandée par le SE60 : cette contribution peut être prise en charge soit par la commune soit par la commune sur accord écrit.

Les demandes de collectivités peuvent intervenir toute l'année.

Un délai de trois à six mois sont nécessaires pour la réalisation après retour de la convention et du transfert de la maitrise d'ouvrage.

La collectivité mettra à disposition un ou plusieurs emplacements possibles comportant 2 places de stationnement revêtu, dédiés uniquement aux rechargements

Véhicules électriques

et présentant un intérêt visuel, logistique voire économique.

CONTACT

Fabien FOUACHE

Pôle Travaux Réseaux

Chargé d'opérations réseaux et de projet IRVE

03 44 48 78 36 07 85 66 05 18 f.fouache@se60.fr

À télécharger

Fichier

Guide des aides 2022 (.pdf - 9.74 Mo)